

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 novembre 2022

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
(N° 443)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CE360

présenté par

Mme Guetté, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif au financement de l'industrie photovoltaïque. Ce rapport évalue les modalités de mise en œuvre, les besoins de financement, et les bénéfices pour le déploiement de l'énergie photovoltaïque que pourrait engendrer la création d'un fonds de sauvegarde et de développement de l'industrie photovoltaïque, piloté par Bpifrance.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet une demande de rapport du Gouvernement au Parlement relatif au financement de l'industrie photovoltaïque, qui évalue les modalités de mise en œuvre, les besoins de financement, et les bénéfices pour le déploiement de l'énergie photovoltaïque que pourrait engendrer la création d'un fonds de sauvegarde et de développement de l'industrie photovoltaïque, piloté par la Banque publique d'investissement.

La souveraineté industrielle de la France sur les équipements photovoltaïques est à reconstruire. En 2018, le dumping social international a conduit à la délocalisation en Asie de l'assemblage de modules photovoltaïques de l'entreprise iséroise Photowatt. La presse se fait régulièrement l'écho

des difficultés de cette société pionnière du secteur. Dès lors, les pouvoirs publics doivent tout mettre en œuvre pour sauvegarder et développer l'outil industriel existant, notamment au sein de l'entreprise Photowatt, et ce au service de l'emploi local et de la souveraineté énergétique nationale.

La Banque publique d'investissement constitue d'or et déjà un financeur de la recherche et développement dans le secteur de l'énergie photovoltaïque. Le fonds de sauvegarde et de développement de l'industrie photovoltaïque, qui pourrait être doté d'un milliard d'euros, devrait permettre de renforcer la capacité de la BPI à investir dans les entreprises innovantes du secteur. Il doit aussi permettre de faciliter l'industrialisation des solutions photovoltaïques innovantes et de consolider les outils industriels existants. Il s'agit ainsi d'intensifier le soutien public à l'industrie photovoltaïque et de développer la capacité des pouvoirs publics à planifier son développement.

Nous réitérons cette proposition de création d'un fonds de sauvegarde et de développement de l'industrie photovoltaïque, piloté par la Banque publique d'investissement. Elle a déjà été faite lors du projet de loi de finances pour 2023, mais rejetée. Les règles de recevabilité financière nous obligent à demander un rapport. Mais nous invitons le gouvernement à se donner les moyens de la planification écologique.